



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2023  
A 19H.30, SALLE COMMUNALE DE CHABREY**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
4. Communications du bureau
  - Démission d'un membre du Conseil
  - Elections fédérales
  - Divers
5. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil
6. Election d'un huissier
7. Nomination de deux délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV)
8. Adoption du budget de fonctionnement 2024, préavis municipal N° 2023/09
9. Demande de crédit de 18 millions pour la construction d'une halle de gym double et la transformation de l'ancienne salle polyvalente, préavis municipal N° 2023/10
10. Réponse au postulat « Des logements à des loyers abordables pour nos jeunes citoyens » de M. Christian Failloubaz
11. Communications municipales
  - Présentation sur le réseau routier, par Mme Laetitia Kohler
  - Informations EBBV : mise à jour de l'échéancier, par M. Michel Verdon
  - Tour de table
12. Informations des délégués dans les associations intercommunales
13. Interpellations – motions – postulats
14. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.34, **M. Julien Schwab**, président, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires, et il rappelle que la séance est enregistrée. Il salue la Municipalité in corpore et également la presse en présence de M. Jean-Michel Zuccoli qui représente les Journaux de la Broye et de la Liberté.

## 1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Claire Bovet, Catherine Lüscher, Joëlle Roch et Fabienne Vessaz et de MM. Arnaud Guignard, Christian Kolly, Loïc Loup et Joffrey Tombez.

Total des membres présents : 41. Majorité : 22. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux Conseillers/ères en respectant les délais statutaires. Il n'y a aucune remarque de formulée. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

**Le Président** rappelle que le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il informe qu'aucune remarque ne lui est parvenue, et il demande s'il y a une remarque particulière à formuler ce soir. Ce n'est pas le cas. Le Président demande aux Conseillers/ères qui sont d'accord avec ce procès-verbal de voter par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.** Le Président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

## 4. Communications du bureau

### a. Démission d'un membre du Conseil communal :

En date du 14 octobre 2023, le Président a reçu la démission de Mme Elodie Schulé, en raison d'un déménagement hors de la commune, ce qui ne lui permet plus d'être Conseillère communale à Vully-les-Lacs. Il remercie Mme Schulé pour son engagement, notamment au sein des commissions de naturalisation et de recours en matière d'impôts. Selon la loi cantonale sur les droits politiques, la vacance de siège d'un membre du Conseil communal dans le système d'élection à la proportionnelle est réglée de la sorte : est élu le premier suppléant du groupe démissionnaire qui accepte son élection. Dans ce cadre-là, et dans le cas présent, il s'agit de M. Damien Waeber de Salavaux, qui va prêter serment dans quelques minutes. Etant donné que Mme Schulé était active dans deux commissions, comme cela a été mentionné auparavant, il s'agit également de repourvoir ces postes. Ici, la procédure est réglée par les articles 40 et 41 de notre règlement communal qui mentionne que le poste reste acquis au groupe politique auquel appartient le ou la démissionnaire, le PLR en l'occurrence. M. Julien Schwab a pris contact avec le PLR pour leur demander de nommer une personne pour remplacer Mme Elodie Schulé. Le groupe PLR a désigné M. Waeber pour reprendre la commission de naturalisation et la commission en matière d'impôts. Et selon le règlement communal, le Conseil n'a pas à se positionner par rapport à ce remplacement.

b. Démission d'un membre de la Municipalité :

En date du 3 décembre 2023, **Le Président** a reçu une copie de la lettre de démission de notre municipale, Mme Marie-Pierre Vincent, démission effective au 31 décembre 2023. Il cède la parole à Mme Vincent, qui souhaite dire un mot aux membres du Conseil.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale, a remis sa lettre de démission avec effet au 31 décembre 2023, en raison des graves problèmes de santé rencontrés par son mari depuis le 17 novembre dernier. C'est avec regret qu'elle prend cette décision, mais la priorisation de ses activités est nécessaire à la suite de cet événement. Le temps consacré à ses proches et à ses occupations privées ne lui permettra pas d'assumer sa tâche de municipale comme elle l'entend, et de suivre activement ses dossiers et de les mener à bien. Elle saisit cette occasion pour remercier les Conseillers communaux, comme elle a déjà eu l'occasion de témoigner à ses collègues municipaux la collaboration qu'ils ont eue depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle souhaite à toutes et tous une bonne suite de législature et plein succès pour la suite de l'exercice de leur fonction. Elle est remerciée par de vifs applaudissements.

**M. Julien Schwab**, président, s'adresse à Mme Marie-Pierre Vincent, en lui exprimant que c'est avec regret que nous prenons acte de sa démission, mais c'est une décision que nous ne pouvons que respecter et comprendre. Au nom du Conseil communal et des habitants de Vully-les-Lacs, il tient à la remercier pour l'engagement et le dévouement dont elle a fait preuve depuis 2021 au service de la Commune, en charge des dicastères des bâtiments communaux et de la police des constructions. Sans être exhaustif, elle a notamment été très impliquée dans le dossier sensible du PaCom. Elle a également présidé le Conseil intercommunal de l'ARPEJE, ce qui n'était pas toujours une sinécure non plus d'après ce qu'on a entendu. Il lui souhaite, au nom du Conseil communal, tout le meilleur possible pour la suite, ainsi qu'à sa famille, et nous avons également une pensée pour son mari, Nicolas, ancien membre du Conseil communal et lui adressons tous nos vœux de prompt rétablissement. Le Conseil communal lui offre un bouquet de fleurs.

**Mme Marie-Pierre Vincent** remercie pour les fleurs et elle transmettra les vœux du Conseil à son mari et sa famille.

**Le Président** informe l'assemblée que pour le remplacement d'un membre de la Municipalité une élection complémentaire selon le système majoritaire, doit être organisée. Le premier tour est fixé au 3 mars 2024, en même temps que les prochaines votations fédérales. Les listes des candidats doivent être déposées au greffe municipal au plus tard le lundi 22 janvier 2024, à 12h.00. A noter que tout membre du corps électoral de notre commune peut se porter candidat. Il n'y a pas besoin de faire partie d'un groupe politique. Une élection tacite est aussi possible autant au premier qu'au second tour, s'il n'y a qu'un seul candidat qui se présente. La Municipalité va communiquer les informations utiles dans la prochaine publication officielle, qui va encore arriver cette semaine. Les informations seront également publiées sur le site de Vully-les-Lacs.

c. Elections fédérales du 22 octobre 2023 et 11 novembre 2024.

Tout s'est bien passé. Nous avons été la première commune vaudoise de notre grandeur à publier les résultats le 22 octobre, et il remercie l'équipe de 15 Conseillers pour leur efficacité. Pour ces élections, c'était également une première, car nous avons eu recours au dépouillement électronique pour le Conseil aux Etats, avec un scanner et un logiciel Suisse vote très efficace. Ce système nous permet d'économiser un temps considérable, et dès maintenant, il pourra être utilisé pour toutes les votations. Il remercie également Mme Elodie Pfister, préposée au contrôle des habitants, pour tout le travail qu'elle fait en amont pour la préparation de ce système. La participation des électeurs à cette votation était en petit peu en dessous de la moyenne cantonale, mais un peu en-dessus de la moyenne du district. Il est projeté les résultats à l'écran.

d. **Le Président** rappelle aux personnes responsables de Commissions le délai au 22 décembre prochain pour transmettre les heures de vacation à la secrétaire du Conseil.

### **5. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil.**

**Le Président** informe les membres du Conseil que suite à la démission de Mme Elodie Schulé, M. Damien Waeber a été proclamé élu par le bureau du Conseil communal, jusqu'au terme de la présente législature. Il doit encore être assermenté pour entrer pleinement en fonction. Le Président demande à M. Waeber de bien vouloir s'avancer, et prie les Conseillers de se lever. Il procède ensuite à l'assermentation de M. Damien Waeber.

**Le Président** signale qu'à partir de maintenant, le Conseil de ce soir est composé de 42 membres présents.

### **6. Election d'un huissier**

**Le Président** rappelle que le poste d'huissier est vacant depuis le printemps 2023. Il a le plaisir ce soir de présenter M. Fabio Cibolini, domicilié à Bellerive qui est intéressé à occuper cette fonction.

**M. Fabio Cibolini** se présente : il est marié, a 2 enfants et habite à Bellerive depuis une année environ. Il est né à Cotterd où il a vécu pendant 20 ans dans la commune de Bellerive. Ensuite, il a habité Avenches, où il a été Conseiller communal pendant 2 législatures. Il fait partie de UDC Broye/Vully.

**Le Président** demande si quelqu'un d'autre est intéressé à ce poste. Ce n'est pas le cas. Il est procédé au vote pour sa nomination. Il prie les Conseillers/ères qui sont d'accord de nommer M. Fabio Cibolini au poste d'huissier de le faire par un levé de main. **Il est élu par applaudissements, à l'unanimité.**

**Le Président** prie l'assemblée de se lever et procède ensuite à l'assermentation de M. Cibolini.

## **7. Nomination de deux délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV)**

**Le Président** informe que l'assemblée constitutive de l'EBBV a eu lieu le 29 novembre 2023. Selon les statuts de cette association, il revient à la Municipalité de décider du nombre de délégués, entre 1 et 3, qui représentera/ont nos voix à l'assemblée des délégués. Pour Vully-lac il a été décidé de nommer 3 délégués, soit un représentant de la Municipalité en la personne de M. Alain Bally, et deux membres du Conseil communal. De manière ordinaire, nous aurions dû nommer deux délégués avant l'assemblée constitutive, mais le Président a estimé que cela n'aurait pas eu de sens de convoquer le Conseil communal uniquement pour ce point. Il a demandé à chaque groupe de désigner un membre pour les représenter. Maintenant, il s'agit de valider officiellement les deux délégués choisis, qui sont M. Victorio Quercia pour l'Entente et Mme Géraldine Mosimann pour le PLR.

**Le Président** demande s'il y a d'autres candidatures pour ce poste. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Il prie l'assemblée d'accepter ces nominations par applaudissements. Le Président remercie Mme Géraldine Mosimann, MM Alain Bally et Victorio Quercia pour leur engagement dans la défense des intérêts de notre commune dans cette association, avec notamment ce projet de construction de cette nouvelle STEP régionale.

**Le Président** profite pour féliciter notre Syndic M. Michel Verdon qui a été élu à la présidence du comité de direction de cette association, et qui prendra la parole à ce sujet dans les communications de la Municipalité.

## **8. Adoption du budget de fonctionnement 2024, préavis municipal N° 2023/09**

Le budget présente un excédent de produits de CHF 55'000.--. Avant de passer la parole à la Commission des Finances, **le Président** demande à la Municipalité si elle veut apporter un commentaire à ce sujet. **M. François Haenni**, municipal, répond que non, pas pour le moment. La parole est donnée au rapporteur de la Commission des Finances, soit M. Antoine Parisod. Ce dernier informe l'assemblée d'une petite modification, au 3<sup>ème</sup> paragraphe de la deuxième page, qui stipule «La Commission des finances préconise d'attendre les résultats de l'exercice comptable 2024...), il précise qu'il s'agit bien de l'exercice comptable 2023.

**M. Antoine Parisod** lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances, qui stipule :

### **Conclusion :**

*Après étude du budget 2024, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité, à savoir :*

- *De ne pas tenir compte des erreurs non significatives au résultat global du budget (8100/4351.100 Recettes vente d'eau) ;*
- *D'accepter le budget 2024 tel que présenté dans le préavis municipal 2023/09. »*

**Le Président** le remercie ainsi que la Commission des Finances pour son travail d'analyse.

**M. François Haenni**, municipal, annonce que la Municipalité n'a pas de commentaire à faire, et la correction a été faite.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole. **Le Président** procède au vote : il prie les Conseillers/ères qui sont d'accord avec le préavis municipal 2023/09 de le faire par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **le préavis municipal 2023/09 est accepté à l'unanimité.**

### **9. Demande de crédit de 18 millions pour la construction d'une halle de gym double et la transformation de l'ancienne salle polyvalente, préavis municipal N° 2023/10**

**Le Président** rappelle que le préavis municipal, ainsi que ses différentes annexes, ont été transmis aux Conseillers communaux dans les délais statutaires. La Municipalité souhaite apporter un complément d'information, et la parole est donnée à **M. Christian Genilloud**, municipal. Il rappelle que cela fait environ 18 mois qu'ils sont sur ce projet, qui a évolué, qui a été aussi remanié. Il ne va pas représenter les plans qui avaient été projetés aux membres du Conseil lors de la dernière séance, avec les explications de M. Pavani, mais il a quelques petites choses à préciser.

Un local pour le matériel a été prévu assez grand pour pouvoir subvenir aux besoins des écoles d'une part, mais aussi des sociétés qui ont un matériel différent, et faciliter le déplacement de ce matériel.

4 rangées de gradins ont été rajoutées, pour environ 260 places, et des gradins escamotables ont été prévu pour environ 132 places à 250 places. Le sol a été pensé le plus polyvalent possible. Le type de sol tel que est dans l'ancienne salle polyvalente n'existe plus. Ce genre de sol n'est plus toléré, car maintenant il faut un sol élastique afin de préserver le dos des gymnastes et des enfants.

Au sous-sol, les choses existantes vont être assainies. Au rez-de-chaussée, il y a un réfectoire, avec une extension qui va arriver à 120 places. L'acoustique de la salle culturelle sera revue. Le local matériel existant va être divisé en trois locaux, deux pour les éducateurs (bureaux) et un qui sera une réserve pour la salle de rythmique qui va être créée. A l'étage, il y aura une UAPE de 120 places avec tous les locaux. Maintenant on sait qu'on va pouvoir y faire manger les élèves de 6H avec les 7H et 8H. Seulement, il y a des directives cantonales qu'il faut respecter, et il faut poser les bonnes questions, car les retours du canton sont assez volumineux. Cela veut dire que si on diminue cette UAPE à 84 places, cela nous permet de ne pas faire la dalle sur tout l'entier de la halle polyvalente, qui restera plus dévolue aux spectacles, à savoir une salle culturelle et autre. D'autant plus que le rideau de séparation pourra être baissé, afin d'avoir une salle de rythmique d'un côté et peut-être une extension du réfectoire de l'autre côté. L'économie est significative. Si nous n'avons pas besoin de faire cette dalle, et que dans 20 ans nous n'aurions plus assez de place, il y a la possibilité d'agrandir sur la buvette. Mais ceci n'aura peut-être jamais lieu d'être fait.

Dans les halles de gym, côté Payerne, les vitres sont en haut de la façade, et l'extérieur sera fait en bois autoclavé. Du côté du collège qui est en construction, les vitres seront en bas de la façade, et la partie supérieure sera aussi faite en bois autoclavé. M. Genilloud explique encore différents plans des bâtiments, ainsi que les différents engins qui sont prévus.

**Mme Sabine Thierrin** demande combien il y aura de paires d'anneaux balançoire :

**M. Christian Genilloud**, municipal répond qu'il est prévu d'en mettre 6 par salle, nombre fixé par la loi. Il a été pensé de faire venir les sociétés afin de voir comment arranger le local de matériel, et savoir ce qu'il faut commander. Il précise encore que tout est prévu selon les normes du Canton et de la Confédération. Cependant, il sait que la société de gymnastique a demandé de mettre des douilles pour fixer des barres asymétriques. Alors les douilles ont été prévues, mais pas les barres. Il faudra voir si cela est utile ou pas.

**Le Président** propose d'entendre les rapports des deux Commissions chargées de l'examen de ce dossier, et de passer ensuite aux questions. Il remercie M. Genilloud pour sa présentation.

La parole est donnée à **M. François Maeder**, rapporteur de la Commission des bâtisses, qui donne lecture de leur conclusion, qui stipule :

« **Etude de la commission**

*Le projet, légèrement modifié, répond pleinement aux attentes de la Commission des bâtisses. Les modifications apportées ne présentent aucun problème technique ou d'utilisation. La Commission souligne expressément la qualité des éléments proposés ainsi que l'harmonie du projet autour de la salle existante. La Commission tient à remercier le Municipal en charge du dossier pour son écoute des différents acteurs greffés autour de ce projet. Sa volonté de travailler ensemble et son excellent travail ont créé une atmosphère propice à la créativité et à l'aboutissement du projet présenté ce soir dans le préavis municipal 2023/10.*

**Conclusion :**

*Au regard de ce qui précède, la Commission des bâtisses soutient unanimement le projet qui lui a été présenté et propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à construire une halle de sport double avec transformation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir une UAPE de 120 places et tout le programme proposé. »*

**Le Président** remercie la Commission des bâtisses pour son travail et sa collaboration tout au long du projet. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Bardet Cédric**, qui lit le résumé et la conclusion, qui stipule :

« **En résumé :** *Ce projet est nécessaire, même obligatoire, il est le résultat de l'augmentation du nombre d'élèves de ces dernières années et de l'extension de l'école, suivant l'évolution démographique de notre commune. Il est également dimensionné pour supporter l'évolution démographique au-delà de 2040 selon les projections actuelles. Cet investissement demande un financement très important de 18 millions, la dette va fortement augmenter pour flirter avec les valeurs critiques selon les critères appliqués par le canton. De plus les charges de fonctionnement vont augmenter de 685'000 une fois le projet terminé en 2027, il faudra trouver des revenus pour absorber ces charges. Néanmoins selon les explications précédentes, l'endettement actuel de la commune et le niveau du plafond d'endettement on peut se permettre de réaliser ce projet. La commission des finances soutient ce projet tout en recommandant à la Municipalité de faire attention aux futurs investissements pour la période 2024-2027, voire de reporter certains projets qui pèseraient de façon trop importante sur les charges de fonctionnement au budget.*

### **Conclusion :**

*Au vu de ce qui précède, la Commission des finances à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 2023/10 tel que présenté, à savoir :*

- *D'autoriser la Municipalité à construire une halle de sport double et la transformation de l'ancienne salle polyvalente afin d'y accueillir une UAPE de 120 places et tout le programme proposé ;*
- *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 18 millions pour cette construction, montant à prélever en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;*
- *D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt bancaire pour la part diminuée des liquidités pouvant être dégagée pour cet investissement, aux meilleures conditions du marché ;*
- *D'amortir cette dépense de CHF 18 millions sur une période de 30 ans, à raison de CHF 515'000.- par année et par le biais du chapitre 3513 Halle polyvalente. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son rapport. Il ouvre ensuite la discussion.

**M. Alexandre Bardet** a une question qui se rapporte aux places UAPE. Dans la présentation, on parle tout d'abord de 120 places UAPE, puis ensuite de 84 places. Il demande un éclaircissement, car pour lui ce n'est pas très clair.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond qu'en observant les signaux qu'ils ont reçu par rapport aux containers, ils ont soixante demandes pour la plage de midi, qui est la plus importante. Ils trouvaient dommage de faire une UAPE de 120 places juste pour la plage de midi, si on peut prendre 40 enfants et les faire manger avec les 7-8H. La recommandation de l'ASIA à l'époque c'était de faire quelque chose autour des 60 places à 72 places pour midi. La réflexion, du fait de la demande qu'ils n'arrivaient pas à satisfaire, c'était de partir sur quelque chose de grand. Cependant, ce qu'il faut savoir c'est que nous allons toucher de l'argent seulement pour une UAPE de 84 enfants définie, nombre défini par l'ARPEJE, et si elle est surdimensionnée, on ne sera pas rétribué pour les places en plus par l'ARPEJE. En faisant la construction, en réfléchissant au futur, si on doit agrandir, on pourra prendre la place sur le balcon, avec une construction en bois, sans problème. Mais tout cela est encore à l'étude et n'est pas encore définitif.

**Mme Sabine Thierrin** dit qu'en conséquence c'est la place destinée aux enfants pour jouer et se détendre qui sera réduite, alors que la place qui resterait pour manger serait pour 120 ?

**M. Christian Genilloud**, municipal, dit que oui on pourra accueillir 120 personnes pour manger, soit 84 en haut et une quarantaine en bas, dans la partie où on baisse le rideau, soit entre le rideau et le passage pour accéder à la salle de gymnastique.

**Mme Sabine Thierrin** dit qu'alors la partie qui était à l'extérieur du coup ne serait plus là du tout ? Dans cette partie qui va être ajoutée au bâtiment existant, ce ne sera pas l'endroit où les enfants iront manger ?

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que oui, mais c'est pour les 7-8 H qui mangeront dans le réfectoire lors des journées continues, et les UAPE, comme il s'agit du parascolaire, iront aussi manger. C'est difficile à comprendre, car en fait ces enfants sont tous ensemble la



journee à l'école, mais quand ils sont en UAPE les responsabilités ne sont plus les mêmes, et les données changent complètement. Mais effectivement, ce n'est pas facile à comprendre même pour eux, et ce sont des règlements assez stricts qui sont appliqués.

**M. François Maeder** cela veut dire que les enfants iront manger en bas avec les 7-8H ?

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que oui, avec un éducateur. Pour les 1H – 6H, il est compté un éducateur pour 12 enfants, les 5-6H s'ils sont seuls, c'est un éducateur pour 15 enfants, et pour les 7H et 8H c'est un éducateur pour 18 enfants.

**Mme Anne Jobin** remarque que ce n'est pas un toit plat qui est sur la terrasse, du coup, est-ce que les enfants peuvent quand même monter dessus ?

**M. Christian Genilloud**, municipal répond que l'UAPE qui est dans le toit à deux pans, il existe déjà un local qui fait 98m<sup>2</sup>. Si on rapproche encore, on va encore gagner de place, dans laquelle on pourra mettre les 36 enfants qu'on enlève par rapport aux 120. Mais peut-être que cela ne se fera jamais, car sur le site, l'extension de l'extension ne peut pas aller plus loin.

**M. David Loup** a deux questions : la première au niveau des frais d'exploitation par la suite, il aimerait savoir si quelqu'un les a conseillé en matière de nettoyage, matières utilisées, etc...

La deuxième question est en rapport aux énergies : est-ce qu'une réflexion a été faite au niveau des énergies renouvelables, les panneaux solaires et autres dans le système global du bâtiment ?

**M. Christian Genilloud**, municipal répond que toutes les démarches qu'ils ont faites par rapport à la halle, en écoutant les demandes de sociétés sportives, et des trois séances avec les maîtres de sport d'Avenches pour regarder avec eux si c'était bon, ont été réfléchies. Pour le choix des carrelages, qui n'a pas encore été fait, ils vont choisir avec M. Progin, qui les conseillera par rapport à ce qu'il a vu ailleurs et savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Ils travaillent avec les différents utilisateurs qu'ils consultent pour avoir leurs avis.

Concernant les énergies renouvelables, le toit sera recouvert de panneaux solaires. Il n'y aura pas de panneaux solaires sur la halle existante, car d'après les calculs effectués, il y aura assez d'énergie produite uniquement sur le nouveau bâtiment. Cependant, des tubes seront tirés afin d'être prêt à accueillir d'éventuels panneaux solaires qui seraient mis sur la halle existante.

**M. Damian Fioretta** a une remarque concernant les façades en bois autoclavé. Il suggère d'avoir une fixation particulière, afin d'éviter des déprédations, car il est facile de mettre la main entre deux panneaux, et des personnes mal intentionnées peuvent faire des dégâts.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond qu'ils vont tenir compte de sa remarque.

**M. Alexandre Bardet**, revient sur la réduction de l'UAPE. Il demande si l'économie a été chiffrée par la Municipalité ?

**M. Christian Genilloud**, municipal dit qu'il y a une estimation faite par cube SIA, mais que pour le moment c'est difficile à dire. Les ingénieurs ne vont pas continuer les calculs avant d'avoir la décision du Conseil Communal de ce soir. Mais il peut déjà dire que d'après les premières estimations qui ont été faites jusqu'à maintenant, la suppression de cette dalle à l'intérieur de la salle et la construction extérieure se valent au niveau financier. Ce soir le Conseil

doit voter sur les CHF 18 mio, mais il ne peut pas donner de chiffre concernant d'éventuelles économies.

**M. René Fluri** dit que s'il a bien compris, dans le projet des 18 millions, il n'y a pas l'aménagement extérieur ? Alors si on fait une économie, on pourrait mettre cet argent pour cet aménagement.

**M. Christian Genilloud**, municipal, rappelle que pour le collège des options pour l'aménagement extérieur avaient été mises. C'est très important quand on a une entreprise générale de mettre ces choses en option. Pour le moment, il peut dire à l'assemblée qu'il y a un peu plus de CHF 200'000.—d'options qui ne seront pas faites. De ce fait, cet argent ne sera pas dépensé. Cela veut dire également que la Municipalité a demandé ce crédit avec les options, car si on ne les avait pas comptées, et rajoutées par la suite, l'entreprise totale générale va les facturer beaucoup plus chers que si tout cela est déjà compté dans le prix de départ. De ce fait, on aura le prix juste. Pour ce nouveau projet, s'il y a des économies qui pourront être faites, ils les feront.

**Mme Céline Duran** regrette que les places de parc qui seront le long de la salle vont être en conflit avec les vélos et les enfants qui vont à l'école, et vont directement sur le pont. Si après, des panneaux pourraient être mis pour signaler le parcage des véhicules seulement en cas d'occupation de la salle ce serait bien. Pour elle, les aménagements extérieurs ne sont pas très clairs, et elle espère que des engins pour les enfants seront prévus.

**M. Christian Genilloud**, municipal, prend note.

**M. Christophe Tombez** profite de son expérience comme membre de l'ARPEJE pour informer les Conseillers que lors du dernier conseil intercommunal, ils ont dû voter sur la réparation des stores de la halle triple d'Avenches. En regardant les plans, on remarque que l'herbe va jusqu'aux fenêtres, et demande s'il y aura des stores de prévus. Car à Avenches, ils ont le même problème, à savoir, ils ont mis des stores qui ont subits des déprédations.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que les stores on peut les mettre à l'extérieur ou à l'intérieur. Dans ce projet, cette façade est exposée au soleil du matin. Mais effectivement, les stores c'est un problème, et pour le moment il n'est prévu d'en mettre.

**M. Christophe Tombez** se demande s'il ne faut pas fermer cette place en herbe.

**M. Damien Waeber** recommande de préparer quelque chose pour l'ancienne salle de gym concernant les panneaux solaires, car d'ici 2025-2026 un regroupement de consommateurs sera mis en place, et ils veulent agrandir cela au niveau communal. Ce qui veut dire que la commune pourrait s'autogérer, soit qu'elle pourrait desservir les autres bâtiments communaux en énergie, ou même des particuliers.

**Mme Sabine Thierrin** demande s'il a été prévu de faire des aménagements extérieurs pour des activités sportives comme saut en longueur, terrain de foot... etc.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que dans la mise à l'enquête des containers UAPE il y a une piste de 80 mètres, qui se trouvera derrière les bâtiments, et une piste de saut en longueur avec fosse adaptée ont été prévus. Il est également prévu d'aménager une place soit engazonnée pour faire une place de jeux quelconques, ou éventuellement un terrain de jeux synthétique, et que tout le monde pourra l'utiliser. Mais cela est encore en discussion. Par

rapport à la question de Mme Céline Duran, la partie entre la halle et la forêt est en discussion. Concernant les places de parc, il n'y en aura pas du côté Broye. Pour l'instant, c'est tout ce qu'il peut dire.

**M. Victorio Quercia** demande quelle est la durabilité des façades de ce type ?

**M. Christian Genilloud**, municipal a été visiter différents endroits, avec des bâtiments qui ont des façades âgées de 25 ans, et elles sont encore en très bon état. Mais il faut les faire en couleur foncée, car si elles sont claires, les nuances créées par l'humidité seront plus visibles. En principe, la durée de vie de telles façades est de 25-30 ans sans trop de souci.

**M. François Haenni**, municipal, constate qu'il y a eu beaucoup de questions portant sur cet objet, et c'est l'investissement le plus important réalisé dans notre Commune, et même pour les anciennes communes fusionnées. Ce crédit de 18 millions est parfaitement dans la ligne de la présentation sur la capacité financière de notre Commune, présentation qui avait été faite en septembre et reprenant notamment les gros investissements comme le réservoir et la réfection de l'école. Une grosse partie des charges sont des charges d'amortissement. Le budget 2024 vient d'être validé, qui n'intègre naturellement pas encore ces investissements, qui arriveront plutôt vers 2025-2026. La croissance démographique de notre commune s'accompagne d'une croissance fiscale également. Les taux d'intérêts actuels permettent également de prendre des engagements avec un taux de 1,75%, alors que dans le cas présent ils ont été calculés à 2,5%. Avec ces gros investissements, nous suivons la ligne des dernières analyses, et ils tiennent également compte des remarques de la Commission des finances sur les futurs investissements. Evidemment, ceux-ci seront limités à ce qui est vraiment nécessaire. Du point de vue de la Municipalité, nous avons la capacité financière de faire cet investissement de 18 millions, qui est nécessaire pour notre commune et qui va profiter à une bonne génération.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote : les personnes qui sont d'accord avec cette demande de crédit de 18 millions, sont priées de le faire par un levé de main. **La demande de crédit de 18 millions pour la construction d'une halle de gym double et la transformation de l'ancienne salle polyvalente, préavis municipal N° 2023/10 est acceptée à l'unanimité.**

**M. Christian Genilloud**, municipal, remercie les Conseillers communaux pour leur confiance.

**Le Président** relève que le Conseil communal vient de valider le montant d'investissement le plus conséquent que la commune de Vully-les-Lacs n'ait jamais réalisé depuis sa création.

#### **10. Réponse au postulat « Des logements à des loyers abordables pour nos jeunes citoyens » de M. Christian Failloubaz.**

**M. Julien Schwab**, président, rappelle que ce postulat a été déposé et pris en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 27 juin dernier. Il invitait la Municipalité à étudier l'opportunité d'intégrer dans le futur PaCom les dispositions prévues par la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. Il rappelle les modalités d'un postulat. Un rapport de la Municipalité a été rendu, et chacun des Conseillers a pu en prendre connaissance, car il a été déposé sur le serveur de la Commune, ainsi que la proposition de la Municipalité, qui est

également affichée à l'écran ce soir. Le Conseil communal doit prendre formellement acte de la réponse. Il met donc la réponse de la Municipalité en discussion.

**M. Christian Failloubaz** remercie en son nom et aux noms des signataires, la Municipalité pour l'analyse qui a été portée à ce postulat. Il constate que ce qui a été proposé correspond aux normes prévues par la loi, et il constate également le petit plus concernant les valeurs de quota et les valeurs incitatives. Comme mentionné dans le postulat, le but est de privilégier la version incitative, donc de bonus. Il encourage la Municipalité à aller de l'avant dans ce sens-là, et ne de pas prendre en compte l'élément de quota.

Personne d'autre ne demande la parole.

**Le Président** passe au vote : les personnes qui prennent acte de la réponse de la Municipalité au postulat « des logements à des prix abordables pour nos jeunes citoyens » sont priés de le faire par un levé de main. **Le Conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité au postulat à l'unanimité.**

## 11. Communications municipales

**Le Président** informe les Conseillers que la Municipalité a prévu deux présentations principales, avant de faire un tour de table.

1. Présentation sur le réseau routier, par **Mme Laetitia Kohler**, municipale.

Pour rappel une étude avait été demandée à ERTEC en 2021, par laquelle il s'agissait d'investiguer sur la qualité des routes de notre Commune. Suite à cela, la Municipalité a pris acte du rapport délivré par ERTEC, et a commencé la réalisation de travaux sur certains tronçons. C'est un programme de rénovation qui s'étale de 2022 à 2026. Il a été déjà été réalisé des entretiens à Villars-le-Grand et Chabrey, sur des tronçons touchés par l'installation de la fibre optique, pour un montant de CHF 281'000.--. Cette année, ils ont commencé, mais à cause du mauvais temps ces travaux seront repris au printemps 2024, les différents travaux d'entretien restants, pour un montant de CHF 465'000.—budgétisés en 2023, et passé dans un compte passifs transitoires.

Le Conseil vient de voter un crédit de CHF 18 mio, et il a fallu que la Municipalité statue sur le budget futur pour l'entretien des routes. Ce soir, au budget, il a été voté CHF 355'000.—pour l'année 2024, au lieu d'un investissement idéal qu'ils auraient aimé suivre au début de la législature, mais les choses sont ce qu'elles sont. Ils feront au mieux avec le budget alloué, et elle en profite pour remercier le Conseil pour ce vote.

Vallamand-Dessus : des flèches de balisage ont été installées dans le contour pour un total de CHF 6'152.--, et un marquage au sol a également été fait, compris dans ce prix. La Municipalité a réfléchi également à faire de plus gros aménagements routiers pour améliorer ce contour, à savoir, prendre du terrain dans le talus, pour des questions de visibilité. Finalement ce projet a été abandonné pour des questions de coût. Ils espèrent que les travaux réalisés porteront leurs fruits.

Chabrey : la réfection du tapis de la route a été réalisée en 2018, mais des fissures sont apparues sur la route en 2021. Une rencontre avec l'entreprise Facchinetti, qui a effectué ces

travaux a eu lieu en septembre 2023. Mme Kohler est dans l'attente d'une réponse, car ces fissures apparues ne sont pas normales.

Pont de Salavaux : « des dents de requins » ont été marquées au sol pour signaler la différence de niveau aux entrées du pont de chaque côté. Cette différence devrait être corrigée en parallèle avec la rénovation de la route d'Avenches. Ils vont surveiller cela de près afin que ce soit plus fluide après les travaux. Panneaux de signalisation qui ont été posés vers le pont : il y a eu des véhicules qui sont passés sur le côté cyclistes. Ils ont dû installer des panneaux d'interdiction de circuler pour les motos, vélomoteurs et autres véhicules motorisés sur ce passage uniquement réservé aux cyclistes. Ils ont également dû faire protéger avec des tôles le long des barrières, pour éviter des chutes. Pour information, ils ont participé au prix « vélo infrastructure 2024 » qui permet de remporter, pour un bel ouvrage réalisé dans toute la Suisse, un montant de CHF. 5'000.--.

Mme Kohler présente ensuite un résumé des choses en cours pour les autres dossiers. En 2024, en fonction des dossiers, la Municipalité va revenir devant le Conseil avec un préavis mis à jour pour la réfection de la route d'Avenches. En attendant, des essais de portes d'entrée seront installés à Salavaux, un du côté de Villars-le-Grand et l'autre côté Vallamand-Dessous, pour un coût de CHF. 7'000.--.

Zone 30 km/h : le dossier a été analysé et un dossier d'intention a été déposé auprès du Canton pour un examen préalable.

Chabrey : suite à une demande faite lors de la dernière législature, soit la création d'un bout de trottoir côté sud, et arrêts de bus pour la sécurité des enfants, le dossier d'étude est en cours.

Améliorations des installations à la sortie de Salavaux en direction de Villars-le-Grand, où il est constaté que les automobilistes roulent très vite, mis à part la « porte d'entrée » qui va être installée, la Municipalité est aussi en discussion.

Ces derniers temps, des radars pédagogiques ont été posés, et ils ont installés des supports (22 mâts) dans la Commune. Constatation : les gens roulent beaucoup trop vite. Un dossier d'intention a été déposé auprès du Canton pour l'installation de bandes cyclables. Ces radars pédagogiques seront changé d'emplacement chaque mois.

Mme Laetitia Kohler revient sur la procédure des projets routiers, notamment concernant la route d'Avenches. Elle en fait brièvement le rappel. Après le passage du dossier auprès du Canton pour un examen préalable, la procédure voudrait que le dossier soit mis à l'enquête publique avant une adoption par le Conseil communal, afin de permettre au dit Conseil de statuer sur les différentes propositions et en même temps sur le préavis, soit de tout avoir en main pour adopter le préavis municipal. Le souci, si on adopte un préavis avant la mise à l'enquête, serait que le projet ne soit pas accepté officiellement par le public. Mais elle rassure le Conseil, le souhait du Conseil communal d'examiner le projet avant la mise à l'enquête sera respecté, même si aux yeux du Canton ce n'est pas idéal.

**Le Président** remercie Mme Laetitia Kohler pour sa présentation.

**M. Philippe Loup** a une question concernant les routes qui sont en dehors des villages, routes de grand passage : est-ce que l'entretien de celles-ci est englobé dans le budget ? Car si on regarde le goudron de certains tronçons ils sont abimés.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale répond que ce qui a été présenté ne concerne uniquement le tronçon routier communal.

**M. Raphaël Vincent** demande si c'est normal que les panneaux au début et à la fin des flèches de balisage soient inversés dans le contour à Vallamand-Dessus ? Est-ce fait exprès ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale répond que l'entreprise qui a posé ces panneaux les avaient tous mis dans le même sens, mais le Canton ne veut pas, car ces panneaux doivent indiquer le sens du contour pour ceux qui montent et ceux qui descendent. Ils sont ainsi lisibles dans les deux sens comme ça.

**Le Président** passe à la prochaine présentation sur l'EBBV. (Epuration Basse Broye/Vully)

**M. Michel Verdon**, syndic, nous informe que la présentation faite ce soir est celle qui a été présentée juste après la partie officielle de l'officialisation de l'Association. Elle sera mise dans le serveur à la disposition de chacun.

Il rappelle le projet en cours :

- **STEP unique** (Communes EBBV + industries Agrico)
  - 65'000 Equivalent-habitants (EH) (c'est 41'000 hors Agrico, 24'000 pour Agrico, y compris 18'000 pour Micarna)
  - Située sur parcelle B3 du PAC « Agrico » sur la commune de St-Aubin FR
  - Construction en 2 tranches

Le Codir est déjà en fonction.

Une convention a été signée avec le Canton de Fribourg pour éviter une surcapacité, chose qui est de moins en moins probable. La Migros a officialisé l'achat de la parcelle où Micarna sera implantée.

Cette STEP, qui se fera sur une surface plus compacte, est réaliste. Mais elle sera dense, mais avec possibilité d'être encore plus densifiée. Du fait d'être sur ce site industriel va rendre le projet intéressant du point de vue énergie, car tout pourra être valorisé, utilisé et vendu.

Il explique en grandes lignes quelques slides, mais laisse à chacun le loisir de les examiner plus tard.

L'ouverture du site est prévue, en première phase, en 2029. Très vite, le travail va commencer, et il y aura une première demande de crédit d'environ 3 millions pour que toutes les prestations des objets puissent être réalisées.

Il est donné ci-dessous les prochaines dates importantes pour ce projet, soit :

- Appel d'offres mandataires : mars à juin 2024

- Projet de l'ouvrage : dès juin 2024

### **Validation projet de l'ouvrage**

**juin 2025**

Il est planifié que **l'ensemble des études** soit réalisé d'ici **mi 2025**, afin de pouvoir ensuite :

- Lancer les **appels d'offres d'entreprises** (dès mi 2025)
- Déposer les dossiers de demandes d'autorisation et **mise à l'enquête publique** (mi 2025)
- Mettre à jour le devis des travaux (automne 2025)
- Déposer et voter le **préavis** concernant les travaux (fin 2025)
- **Débuter la construction** des ouvrages (dès 2<sup>ème</sup> semestre 2026)

Tout cela a été présenté il y a une dizaine de jours.

**Michel Verdon**, syndic, remercie M. Alain Bally, municipal, pour avoir intégré le législatif de l'assemblée des délégués, ainsi que Mme Géraldine Mosimann et M. Victorio Quercia qui représentent les deux groupes dans ce futur pouvoir législatif. Il remercie le Président, et aussi pour les applaudissements du Conseil pour sa place de responsable du comité de direction. Il est conscient que cela va être un sacré défi. Aujourd'hui, c'est un projet qui est estimé à 90 millions, peut-être un peu moins selon les prix des matériaux. Cela reste le plus gros projet qui n'a jamais été fait dans la Basse-Broye. Ce qui lui fait plaisir, c'est que le comité de pilotage a bien fonctionné pendant ces 4 ans, et tout a été bien géré. Le comité de direction sera constitué de 7 personnes qui faisaient déjà partie du comité de pilotage, et il en est le président, et va faire de son mieux pour être à la hauteur de la tâche qui lui incombe.

**M. Jean-Michel Loup** aimerait savoir quelle est la part de Vully-les-Lacs dans ce projet ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond que notre commune représente 13% des 90 millions.

**M. Jean-Michel Loup** demande si on devra le mettre dans le futur budget ?

**M. Michel Verdon**, syndic, répond que non, car ce projet sera autofinancé. Ce qui va impacter le citoyen, c'est peut-être un changement dans le prix qu'il paiera pour l'eau qui va se faire épurer.

**M. François Maeder** rappelle que suite aux différents reports du projet, il y avait des subventions fédérales qui étaient limitées dans le temps. Est-ce qu'on est toujours dans les délais pour les toucher ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond que oui, surtout que ces subventions fédérales avaient été basées sur les équivalents habitants, avec ce seuil de 24'000 qu'ils devaient atteindre. Mais pour le calcul des subventions, ce qui comptera c'est le nombre d'habitants le jour de la mise en œuvre de cette STEP, et là nous serons 25'000 à 26'000 à peu près.

Les membres de la Municipalité donnent maintenant leurs différentes informations.

**M. Michel Verdon**, syndic : Il donne une information sur le PaCom. Ils ont reçu enfin un retour de l'examen préalable de notre PaCom la semaine dernière. Il s'agit d'un rapport de 42 pages, dont il ne va pas donner de détails ce soir, car il faut l'examiner encore. Cependant, en première

lecture, le retour est surtout basé sur le négatif, mais cela donne l'impression que le dossier n'était pas bon. Mais en réalité, c'est un bon dossier, et il faudra se battre, car il y a des points qui ne seront pas acceptés, et qu'il faudra négocier. Il y a surtout 30 à 35 pages qui sont purement de la « cosmétique », de la présentation différente et des règles qui ont évolué. C'est très irritant pour les urbanistes et la Municipalité. On pourrait en vouloir aux urbanistes, en pensant qu'ils ne nous ont pas bien conseillé. Tout cela suscite beaucoup d'émotions. L'étape suivante c'est notre urbaniste qui va faire un condensé de tout cela, et une première réunion avant Noël sera prévue pour que ce retour soit mieux compris. La DGTL les a convoqués le 17 janvier 2024 à Lausanne, où il sera discuté du niveau de détails. Il pourra nous donner plus d'information en mars 2024.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale nous parle du bancomat situé à la Route d'Avenches 11. Après des démarches auprès de plusieurs établissements bancaires régionaux, sans succès, ce sera une société privée, à qui nous mettrons à disposition le local prévu à cet effet, qui installera un bancomat en début de l'année prochaine.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale nous parle des ponts « virtuels » et réalisés, et à réaliser.

La Municipalité trouve important de jeter des ponts entre les citoyens de différentes générations. Pour les Seniors de la Commune, il y a le Projet RiPost, qui dure depuis une année. Pour ce projet un local à Vallamand-Dessus a été mis à disposition. Ce projet, au vu du succès rencontré, va se pérenniser et une association du nom de « Vully Rencontres » sera créée lors de son assemblée constitutive le 29 janvier 2024. Il y a beaucoup d'activités qui sont proposées.

Améliorations foncières : un recensement de tous les ponts communaux est en route. Notre commune en compte environ une dizaine. L'état de chacun sera analysé, et il s'agira de prioriser certains travaux qui seront nécessaires. Il sera peut-être aussi nécessaire de limiter le tonnage pour certains, car ils ont été construits à une période où le tonnage des véhicules agricoles n'était pas si élevé. Dans les marais, à cause de la revitalisation de la Petite Glâne, un pont devra être changé, car il devra être élargi et allongé. Une partie des coûts de ces travaux sera en charge de la Commune. Pour l'instant, la Municipalité est dans l'attente des données techniques de la part du bureau d'ingénieurs. Un préavis sera présenté devant le Conseil en 2024.

**M. Alain Bally**, municipal donne des informations sur l'informatique et la cyber sécurité. Ils ont subi un audit le 27 novembre 2023, afin de contrôler si notre système reconnaît les virus et les différentes attaques qui pourraient se produire. L'audit a duré une demi-journée. Toutes les faiblesses qui avaient été recensées sont maintenant résolues. Donc Vully-les-Lacs est bien protégé au niveau requis par les autorités cantonales.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, nous parle de :

Sécurité : La Municipalité a mis plus de moyens pour la surveillance de la plage de Chabrey, notamment à cause du nudisme et des personnes qui pénètrent dans les zones naturelles. Mme Kohler présente un plan où figure la zone autorisée et les zones interdites d'accès. Dans cette dernière zone, c'est les surveillants des rives sud du lac de Neuchâtel qui s'occupent de



la surveillance et qui distribuent les amendes. A l'intérieur de la zone autorisée, c'est la Police municipale de la commune qui fait ce travail.

Les marquages des zones sont bien faits, afin de signaler quelles zones sont autorisées ou pas. Mais malgré cela, des personnes ont quand même aménagé un passage pour aller sur la plage, qui est pourtant interdite d'accès. La surveillance a été intensifiée et une cinquantaine d'amendes d'ordre ont été distribuées cet été. Pour ce faire, il a été joint les services de la Police cantonale, la Police du Lac, et l'Association de la Grande Cariçaie a effectué des aménagements afin d'éviter que des personnes ne pénètrent dans cette zone protégée.

Parking : Sur la route entre Chabrey-Champmartin, les gens parquaient n'importe où. Le propriétaire d'un champ particulièrement prisé a été contacté, et une mise à ban a été faite.

SDIS : Une nouvelle caserne à Payerne va être créée. Un crédit d'étude a été voté par le conseil intercommunal. La Commission de gestion et des finances, dont elle fait partie a demandé la création d'une commission ad hoc pour le suivi de ce dossier. Une Commission technique a déjà été mise sur pied, et la Commission de gestion suit ce dossier régulièrement. Elle s'est rendue à Payerne le 15 novembre dernier pour une présentation publique. Elle reviendra sur cette nouvelle caserne plus tard et ne va pas donner plus de détails ce soir. Le 21 juin 2024 une assemblée intercommunale est agendée avec comme objectif le vote sur le crédit de construction, qui s'élève à 9 millions. Une subvention ECA est prévue de l'ordre de 1,9 million. Le plafond d'endettement du SDIS est respecté, car lors de l'élaboration des nouveaux statuts, ce dernier a été bloqué à 10 millions. Elle montre les dates prévues pour les différentes opérations à mener pour cette construction, dates qui ne seront peut-être pas toutes maintenues. Cette nouvelle caserne sera située à Payerne, sortie direction la route de Ressudens-Payerne, proche des casernes militaires, plus précisément sur le Champ Cheval d'une superficie de 8'250 m<sup>2</sup>. La caserne aura une superficie de 2'500m<sup>2</sup>, et sera faite sur deux étages.

Mme Kohler donne les dates retenues en 2024 avec la participation de la Municipalité, soit

- 1<sup>er</sup> août M. Vincent Grandjean, ancien chancelier du canton de Vaud, sera présent comme orateur.

Rock the Lake déménage à Cudrefin. Ceci n'a rien à voir avec la Municipalité, mais avec le propriétaire des lieux. Ils ont donc dû prendre la décision de déménager vers un autre emplacement.

## **12. Informations des délégués dans les associations intercommunales**

**Le Président** donne la parole aux différents délégués qui désirent s'exprimer.

**M. Simon Jaunin** intervient pour l'ARPEJE. Il informe le Conseil qu'un conseil intercommunal a eu lieu le 12 octobre dernier, séance qui s'est révélée assez lourde. Il y avait notamment un résumé de l'audit, le budget 2024, deux préavis, une réponse à un postulat et un postulat qui a été déposé avec les Conseillers de Vully-les-Lacs.

Concernant l'audit, la Société de consulting a fait part des résultats. Pour résumé, la majorité des collaborateurs sont satisfaits de la direction ; la direction est un peu dépassée et a

embauché plus de monde. Il n'y a pas de problème concernant les nombreuses démissions, et il a été constaté un léger manque de leadership de la part de la direction, mais autrement tout va bien. Ces résultats ont surpris, surtout concernant le fait que les personnes qui voulaient participer à l'audit devaient s'annoncer au CoDir, et s'annoncer à la direction pour d'éventuels remplacements. La question a été posée au responsable de l'audit, à savoir s'il trouvait cela normal, et il leur a répondu qu'il s'agissait de personnes de confiance.

Concernant le budget 2024, comme cela est le cas dans beaucoup d'associations intercommunales, une bonne partie des personnes ne se sentent pas concernées. Heureusement qu'il y a M. Christophe Tombez qui a posé des questions sur plusieurs points.

En ce qui concerne les préavis, ils ont refusé la réfection du terrain de foot à cause d'une mauvaise présentation du dossier de la Commission ad hoc, et accepté la pose d'un nouveau filtre à charbon actif à la piscine.

Pour terminer, suite à l'intervention de Mme Céline Duran lors du dernier conseil, les délégués de Vully-les-Lacs ont déposé un postulat concernant l'âge des enfants accueillis par le futur centre de rencontres et d'animation socio-culturel d'Avenches et environs. Dans ce postulat, ils mentionnent que la commune de Vully-les-Lac refuse de financer un centre avec des activités qui sortent clairement du cadre statutaire de l'association. Ce postulat a été accepté pratiquement par tout le monde lors de cette séance.

**M. Christophe Tombez** remercie la Commission des finances d'avoir relevé qu'il s'agit d'un travail de chaque instant, et ils se donnent beaucoup de peine pour représenter notre commune, malgré certaines frustrations quelques fois. Il remercie également Mme Marie-Pierre Vincent, dans son rôle de municipale nous représentant au conseil intercommunal de l'ARPEJE, dont elle avait la présidence, et ce n'est pas un travail très aisé à effectuer. Il la remercie au nom de tous les délégués pour tout son travail, et il demande à la Municipalité comment on fait maintenant ? Suite à la démission de Mme Vincent à la Municipalité, cette place est à repourvoir aussi à l'ARPEJE. Est-ce que la Municipalité a prévu d'envoyer un municipal de remplacement ? Il rappelle aux membres du Conseil que la présidence était plus ou moins dédiée à Vully-les-Lacs, car on a un seul représentant au CoDir, alors qu'Avenches en a deux, vu qu'ils ont l'école secondaire, ceci avait été convenu pour que personne ne soit défavorisé dans sa représentation. Est-ce que quelque chose est déjà prévu, ou il faut attendre l'élection du nouveau municipal pour en discuter ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond que Mme Marie-Pierre Vincent va être remplacée cela va sans dire, et cette place sera prise ad intérim ou définitivement en attendant l'élection du nouveau municipal, par M. Alain Bally. La question de savoir s'il va prendre la présidence ou pas n'est pas encore décidé. Ils en parlent assez régulièrement au sein de la Municipalité, que ce soit avec des retours du CoDir au travers de M. Christian Genilloud, ou de cette assemblée intercommunale au travers de Mme Vincent, et ces retours les laissent un peu inquiets, perplexes. Tout cela nécessitera d'en discuter au sein de la Municipalité.

**M. Alexandre Bardet** prend la parole pour l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne. Ils ont eu une assemblée la semaine dernière, lors de laquelle il a été voté le budget pour 2024. Rien de spécial à signaler pour le reste. Concernant les travaux : la phase

entre St-Aubin et Missy, jusqu'à la route cantonale Villars-le-grand/Avenches est pratiquement terminée, et les plantations ont été faites. Les travaux en aval, jusqu'à l'embouchure sont en cours de réalisation. Lors de ces travaux, il a été découvert un dépôt de déchets sur l'ancienne commune de Constantine, près de l'embouchure, et de la terre devra être évacuée, mais ce genre de chose avait été pris en compte dans ce projet. La bonne surprise, c'est que lors de la crue très importante à la mi-novembre, crue qui n'arrive que tous les 20 ans, les travaux ont bien tenu, et la Glâne n'a pas débordé, même si les travaux ne sont pas terminés en aval. Aucun arbre n'a été déraciné.

Personne d'autre ne demande la parole.

### **13. Interpellations – motions – postulats**

**Le Président** informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune demande de dépôt.

### **14. Divers et propositions individuelles.**

**M. Ralf Vermeulen** informe l'assemblée que plusieurs élus communaux se sont rapprochés de l'organisation du Tour de Romandie, afin d'organiser une étape sur Vully-les-Lac en 2026. Leur question est de demander à la Municipalité si elle autorise d'organiser une étape du Tour de Romandie. Les personnes responsables de cette organisation seraient plutôt un comité d'ordre privé, donc ce ne serait pas des municipaux ou des conseillers communaux qui se mettraient en avant. Et ils aimeraient savoir dans quelle mesure la Commune serait d'accord de participer financièrement à cet événement, et par quel mécanisme un soutien financier serait possible ?

**M. Michel Verdon**, syndic, en prend bonne note et se réjouit de débattre de ce sujet en Municipalité.

**M. Alexandre Bardet** a une question simple selon l'art. 63 du règlement communal ; comme ils ont parlé de ponts tout à l'heure, il rebondit là-dessus avec les lieux de rencontre dans les villages.

La fusion 2011 avait pour objectif de rationaliser en une seule gouvernance les 7 anciennes communes. Cela ne doit en rien menacer la vie sociale qui caractérise nos villages de campagne. Depuis 2011 la population a augmenté de 68%, soit de 2'200 à 3'700 habitants. Les lieux publics soudent les personnes et évitent leur isolement, et rendent également plus visibles nos sociétés locales. Ce constat peut être fait en tous lieux dans notre commune, qui en manque. En 2019, le café de la cigogne de Villars-le-Grand, fermé depuis des années, a été mis en vente. Une assemblée citoyenne avait tenté d'obtenir des fonds pour sauver ce lieu public. Elle était parvenue à réunir des engagements financiers loin d'être négligeables, mais n'avait pas eu le temps de créer une personnalité juridique assez rapidement. La vente aux enchères publiques avait été remportée par un privé, qui n'a pas poursuivi l'activité de café. Aujourd'hui La Cigogne est à nouveau en vente, et donne ainsi une nouvelle opportunité. Et sans préjugé du montant de la vente ou de l'opportunité future, ici ou ailleurs dans la commune, la question est la suivante : la Municipalité est-elle prête à mettre en place une politique de

cohésion villageoise, notamment en accordant un soutien financier mesuré pour des initiatives locales, qui agiraient sans but lucratif. La réponse à cette question ne devrait pas être faite d'emblée, il faut renoncer à tout rendement et viser uniquement la couverture des charges financières, le capital étant la vie des villages. Le cas échéant il est évident que le législatif devrait se prononcer sur un projet municipal, car les moyens engagés dépasseraient ses compétences. Cette demande a été signée par tous les conseillers communaux de Villars-le-Grand, mais il est persuadé que cette question tarade les habitants des autres villages.

**M. Claude Besson** revient sur la démission de Mme Marie-Pierre Vincent, et au nom du groupe de l'Entente il remercie très chaleureusement notre municipale Mme Vincent pour tout le travail qu'elle a accompli pour la commune dans le cadre de son mandat. C'est avec regret que l'Entente a pris note de la démission, qu'ils comprennent très bien. L'Entente présente tous ses vœux, et souhaite un bon rétablissement pour son mari Nicolas. Elle est applaudie chaleureusement. Mme Vincent remercie tous les conseillers pour leurs remerciements et leurs vœux.

**M. Damian Fioretta** revient sur le préavis municipal N°2022/02, modification de l'entrée en conduite du ruisseau de Vallamand-Dessous. Au vu de la pluie abondante de ces dernières semaines, et avant qu'il y ait des inondations vers les personnes qui habitent dans le quartier, il lui a été demandé s'il y avait quelque chose qui avait été fait. Il n'a pas pu répondre, car personnellement il n'avait pas de nouvelles, mais qu'il allait s'en enquérir. C'est pourquoi il pose la question ce soir.

**M. Alain Bailly** répond que ce dossier a été mis à l'enquête, mais il y a eu des oppositions. Ils ont cherché des solutions pour effacer des servitudes, mais elles n'ont pas été trouvées, et finalement, ils décidé de lever les oppositions. Il faudra voir maintenant s'il y aura des recours ou pas. Mais c'est dommage car il n'ont pas pu faire encore ce qu'il fallait.

**Mme Karin Hügli** informe que le candélabre à Chabrey, situé devant chez elle, est en panne, depuis une année. Elle demande quand il va être réparé.

**M. Alain Bally** répond qu'il va regarder ce qu'il en est.

**M. Michel Verdon**, syndic, remercie Mme Marie-Pierre Vincent au nom de la Municipalité, pour son travail. Il ne peut redire qu'ils regrettent sa décision, qu'ils la comprennent, et souhaite surtout une bonne récupération à son mari. Son départ est un petit coup au cœur dans ce collège qui fonctionne bien. Ils se réjouissent d'accueillir malgré tout son ou sa remplaçante, qui est peut-être dans la salle ce soir. Il profite encore de remercier tous les membres du Conseil au nom de la Municipalité. Un rythme de croisière et de fonctionnement a été trouvé, ce qui est réjouissant. Tous les retours avec les Commissions et les collègues vont dans le bon sens. Il souhaite à tous les meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année.

Le Président remercie la presse pour sa présence et l'intérêt qu'elle porte à notre commune, remerciements aussi à notre secrétaire, et à notre nouvel huissier qui est déjà à pied d'œuvre ce soir. Il souhaite à tous de belles fêtes et forme ses meilleurs vœux pour 2024. Il est 21h.43 la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat